

PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

**PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL
BUREAU DES INSTALLATIONS CLASSÉES, DE L'UTILITÉ PUBLIQUE ET DE
L'ENVIRONNEMENT**

**COMMUNES D'ALLOUAGNE, AMES, AMETTES, BURBURE, FERFAY, LESPESES, LIERES, NORRENT-FONTES et
WESTREHEM**

PROJET DE TRAVAUX DE LUTTE CONTRE LE RUISSELLEMENT ET L'ÉROSION DES SOLS

**DEMANDE DE DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL DU PROJET
PRÉSENTÉE PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION BETHUNE-BRUAY
ARTOIS LYS ROMANE**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est prévenu qu'en application du code de l'environnement et en exécution d'un arrêté préfectoral daté du 29 août 2017, une enquête publique portant sur la demande de déclaration d'intérêt général du projet de travaux de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols, présentée par la Communauté d'agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane, aura lieu, pendant 33 jours consécutifs, du mardi 26 septembre au samedi 28 octobre 2017 inclus.

Cette enquête se déroulera sur le territoire des communes d'ALLOUAGNE, AMES, AMETTES, BURBURE, FERFAY, LESPESES, LIERES, NORRENT-FONTES et WESTREHEM.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie d'ALLOUAGNE

Monsieur Didier CHAPPE, proviseur de lycée, retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête, les intéressés pourront prendre connaissance du dossier d'enquête, comprenant les informations environnementales, en mairies des communes susvisées, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, soit à Allouagne du mardi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30 et le samedi de 9h à 12h ; à Ames le lundi, mardi et vendredi de 9h15 à 12h15 et le jeudi de 14h à 17h ; à Amettes le lundi, mardi et jeudi de 13h30 à 17h30 et le mercredi et vendredi de 9h à 12h ; à Burbure le mardi mercredi et vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30, le jeudi et samedi de 8h à 12h ; à Ferfay du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 ; à Lespesses le lundi et mardi de 14h à 17h30 et le jeudi de 14h à 19h ; à Lières le lundi mardi jeudi et vendredi de 14h à 17h ; à Norrent-Fontes du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h et à Westrehem le mardi et vendredi de 17h30 à 18h30.

Ce dossier sera également consultable sur le site internet de la Communauté d'agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane (www.bethunebruay.fr rubrique l'agglomération-tout savoir sur la communauté d'agglomération Béthune-Bruay / enquêtes publiques) ou sur un poste informatique mis à la disposition du public à la préfecture du Pas-de-Calais (DCPPAT/BICUPE/SUP) rue Ferdinand Buisson 62020 ARRAS Cedex 9 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h.

Les intéressés pourront soit consigner leurs observations sur les registres qui y seront ouverts à cet effet, soit les adresser par écrit au commissaire enquêteur au siège de l'enquête, en mairie d'Allouagne (62157) rue du Général Leclerc, soit les transmettre par mail au commissaire enquêteur par le biais du site internet de la préfecture du Pas-de-Calais (www.pas-de-calais.gouv.fr rubrique publications / consultations du public / enquêtes publiques / eau en cliquant sur le bouton « réagir à cet article »).

Les observations et propositions électroniques réceptionnées par le commissaire enquêteur seront accessibles sur le site internet de la préfecture.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations :

- le mardi 26 septembre de 9h à 12h en mairie d'Allouagne ;
- le mercredi 4 octobre de 9h à 12h en mairie de Ferfay ;
- le jeudi 12 octobre de 14h à 17h en mairie d'Ames ;
- le vendredi 20 octobre de 14h à 17h en mairie de Norrent-Fontes ;
- le samedi 28 octobre de 9h à 12h en mairie d'Allouagne.

Toutes informations sur le projet pourront être demandées à la Communauté d'agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane – 100 avenue de Londres 62411 BÉTHUNE Cedex – Tél. : 03 21 61 50 00

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour rendre son rapport relatif à son déroulement et énonçant ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserve ou défavorables au projet.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairies de chacune des communes où s'est déroulée l'enquête ainsi qu'en préfecture du Pas-de-Calais, pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Elle sera également disponible, pour la même durée, sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais (www.pas-de-calais.gouv.fr).

Toute personne physique ou morale intéressée pourra demander communication du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur en s'adressant à la Préfecture du Pas-de-Calais (DCPPAT-BICUPE-SUP).

Au terme de l'enquête publique, le Préfet du Pas-de-Calais statuera par arrêté sur le caractère d'intérêt général du projet.